

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 8 juillet 2005**

CP 05/07-21bis

**PRIX DIVERS**

---

**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide l'attribution du prix de la vocation scientifique et technique aux quatre jeunes étudiantes suivantes à hauteur de 380 €par lauréate :
- Mademoiselle Aurélie CHALOU  
82240 PUYLAROQUE
- Mademoiselle Eléna DELPECH  
82370 NOHIC
- Mademoiselle Sophie MALERE  
82100 CASTELSARRASIN
- Mademoiselle Charlotte DEVILLE  
82000 MONTAUBAN

- Impute la dépense correspondante à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,